



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
29 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2019**

3-4 et 6-7 juin 2019, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 2019**

**Table des matières**

**Première session ordinaire de 2019  
(21-25 janvier 2019)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2019/1	Politique d'évaluation révisée du Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	2
2019/2	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 . . . . .	2
2019/3	Méthodes de travail du Conseil d'administration . . . . .	4
2019/4	Mise en œuvre de la résolution <a href="#">72/279</a> de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies . . . . .	5
2019/5	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019 . . . . .	6



2019/1

**Politique d'évaluation révisée du Fonds des Nations Unies pour la population***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte avec satisfaction* de la politique d'évaluation révisée du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (DP/FPA/2019/1) ;

2. *Fait sienne* la politique d'évaluation pour 2019 ;

3. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation du FNUAP et souligne qu'il importe que les preuves étayant les évaluations indépendantes soient de haute tenue pour appuyer le plan stratégique du Fonds pour la période 2018-2021 et accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Demande* au FNUAP et au Bureau de l'évaluation de chercher systématiquement des possibilités de procéder, avec d'autres entités des Nations Unies, à des évaluations communes des programmes conjoints ainsi que du chapitre commun du plan stratégique ;

5. *Engage* la direction du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation afin que celui-ci continue de s'efforcer d'accroître le taux d'exécution des évaluations décentralisées et de faire en sorte que la direction, à tous les niveaux, base ses décisions concernant l'amélioration des programmes en grande partie sur les conclusions des évaluations, ainsi que de communiquer et de diffuser dûment des informations sur les conclusions des évaluations et sur leur mise en œuvre ;

6. *Prie* le FNUAP de lui rendre compte, à compter de 2019, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des mesures qu'il aura prises à tous les niveaux pour faire en sorte d'allouer au minimum 1,4 pour cent du montant total de ses dépenses de programme à la fonction d'évaluation, jusqu'à un maximum de 3 pour cent, en précisant notamment si des fonds destinés aux évaluations ont été placés en réserve comme le prévoit sa politique d'évaluation ;

7. *Engage* le FNUAP à lui rendre compte, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, en 2020, de la manière dont les évaluations permettent de collecter les connaissances et les éléments d'information spécifiques nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'action 2030, ainsi que de la manière dont ces connaissances et éléments sont dûment communiqués et diffusés ;

8. *Prie* le FNUAP de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues par l'administration pour répondre aux évaluations et des modifications des politiques, programmes et pratiques qui en résultent.

25 janvier 2019

2019/2

**Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017***Le Conseil d'administration*

*En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) :*

1. *Prend note* du rapport (DP/2019/7) sur les mesures prises par le PNUD et le FENU et sur les autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du

Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

2. *Prend note* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2017 ;

3. *Prend note également* des progrès accomplis par le PNUD et le FENU dans la mise en œuvre des sept principales priorités d'audit pour 2016-2017 ;

4. *Approuve* les sept grandes priorités d'audit, telles qu'affinées par la direction du PNUD, pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

5. *Rappelle* les décisions [2018/3](#) et [2018/13](#) et souligne que le PNUD doit régler les questions relatives aux stratégies de contrôle des achats et d'atténuation du risque de fraude, à la gestion et à la viabilité financières des bureaux de pays, à la gestion et à l'évaluation des programmes et projets, aux partenariats et à la mobilisation des ressources ;

6. *Prend note* des conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur le suivi des risques dans les bureaux de pays et prie le PNUD de veiller à ce que les capacités nécessaires soient en place pour effectuer ce suivi efficacement et de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2019, de l'application de la nouvelle politique de gestion du risque institutionnel, selon qu'il conviendra, dans son rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité ;

7. *Note* que nombre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portent sur des activités menées au niveau des pays et prie le PNUD d'envisager de prendre des mesures plus systémiques dans le cadre de l'examen en cours de la structure administrative et des processus métier ;

8. *Salue* l'action du PNUD et l'encourage à continuer d'améliorer le recouvrement des fonds perdus, notamment des pertes dues à la fraude ;

9. *Appuie* les mesures prises par la direction du PNUD pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ainsi que les recommandations des années précédentes auxquelles il n'avait pas encore donné suite ;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

10. *Prend note* du rapport du FNUAP ([DP/FPA/2019/2](#)) sur les mesures que celui-ci a prises et sur celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

11. *Note* l'opinion émise par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport d'audit, selon laquelle les états financiers du FNUAP donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ;

12. *Note également* les progrès accomplis par le FNUAP dans l'application des recommandations de l'année précédente et appuie les mesures prises par la direction aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

13. *Engage* le FNUAP à continuer d'améliorer le degré d'élaboration du système de gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation (notamment en renforçant les méthodes de gestion des risques de fraude, l'audit des stocks et la gestion de la chaîne d'approvisionnement), l'encourage à continuer d'employer une

approche fondée sur les risques pour déterminer l'étendue des travaux d'audit des partenaires de réalisation afin de réduire le risque de surcontrôle et le prie de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2019 et selon que de besoin, dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité, de la mise en place et du financement de la nouvelle politique de gestion du risque institutionnel et des mesures prises pour la faire respecter, ainsi que des politiques et procédures relatives à l'approvisionnement en fournitures des programmes ;

14. *Engage également* le FNUAP à veiller à ce que son investissement dans un nouveau progiciel de gestion intégré produise des informations exploitables permettant aux responsables de mieux identifier, hiérarchiser et gérer les risques stratégiques d'exécution, notamment ceux qui sont liés aux pertes de produits de base et à la performance des partenaires opérationnels, et à collaborer avec les autres fonds et programmes pour garantir la compatibilité des progiciels de gestion intégrés ;

*En ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) :*

15. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2019/1) sur les progrès accomplis dans l'application des diverses recommandations formulées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les mesures prises pour assurer l'application effective des recommandations restantes ;

16. *A conscience*, dans la mesure où les recommandations ont été envoyées à l'UNOPS vers la fin de juillet 2018 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, que le Bureau devra poursuivre son action au-delà de l'année financière 2018 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

25 janvier 2019

### 2019/3

#### Méthodes de travail du Conseil d'administration

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du règlement intérieur des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ;

2. *Rappelle* la décision 2018/22 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a été prié de lancer, en collaboration avec les bureaux de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

3. *Se félicite* qu'un groupe restreint d'États Membres ait été formé et chargé de piloter la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats, en étroite collaboration avec tous les États Membres, et de recueillir les avis de ces derniers pour les incorporer au compte-rendu écrit du groupe restreint ;

4. *Prie* les secrétariats des conseils d'administration d'aider le groupe restreint, à sa demande, à analyser les effets de ses conclusions et recommandations ;

5. *Attend avec intérêt* le compte rendu écrit du groupe restreint, qui sera présenté à la réunion conjointe des conseils d'administration en mai 2019, pour

examen ultérieur de ses conclusions et recommandations par les membres et observateurs des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

25 janvier 2019

2019/4

**Mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

1. *Accueille avec satisfaction* les informations à jour communiquées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Salue* les mesures que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont continué de prendre pour contribuer à la mise en œuvre de la résolution 72/279 et les prie de continuer d'apporter leur appui et leur contribution au système redynamisé des coordonnateurs résidents basé sur un double ordre hiérarchique matriciel bien défini, en vertu duquel chaque membre de l'équipe de pays des Nations Unies rend compte de son mandat à l'entité dont il relève et rend compte périodiquement au coordonnateur résident de ses activités, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, à la résolution 72/279 et au plan de mise en œuvre du Secrétaire général ;

3. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à lui fournir par écrit, à sa session annuelle de 2019, des informations harmonisées propres à chaque organisme sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, sur la base des informations précédemment fournies lors de consultations ;

4. *Considère* qu'il importe d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des services d'appui administratif, notamment en renforçant la coopération interinstitutions, et engage la direction de l'UNOPS, du FNUAP et du PNUD à continuer de prendre les mesures appropriées à cette fin ;

5. *Se félicite* des mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour mettre en œuvre leurs plans stratégiques respectifs tout en appliquant la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'aider le Secrétaire général à mettre en place une nouvelle génération d'équipes de pays, guidées dans leur approche par les besoins de chaque pays, adossées aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et définies à l'issue d'un débat ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement, facilité par le coordonnateur résident, le but étant de permettre au système des Nations Unies pour le développement d'organiser au mieux l'appui fourni sur le terrain et de renforcer la coordination, la transparence, l'efficacité et l'incidence des activités de développement, dans le respect des politiques, plans, priorités et besoins de développement définis par chaque pays ;

7. *Se félicite* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se soient fermement engagés, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à utiliser les sommes économisées grâce aux gains d'efficacité découlant de la

réforme du système des Nations Unies pour le développement afin de financer des activités de développement, y compris de coordination, et prie les trois organismes de contribuer au rapport du Secrétaire général sur les économies et les gains d'efficacité et les transferts de ressources, et d'informer le Conseil d'administration en employant les mécanismes appropriés existants ;

8. *Se félicite* des mesures déjà prises par le PNUD pour appuyer le système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment le transfert au Bureau de la coordination des activités de développement de ses obligations en matière de contribution au titre de la participation aux coûts pour 2019 et la signature d'un accord de prestation de services avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour cette même année.

25 janvier 2019

## 2019/5

### Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2019, il a :

#### Point 1

##### Questions d'organisation

Élu pour 2019 le bureau suivant :

Président :	M. Cho Tae-yul (République de Corée)
Vice-Président :	M. Walton Webson (Antigua-et-Barbuda)
Vice-Présidente :	M <sup>me</sup> Besiana Kadare (Albanie)
Vice-Présidente :	M <sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason (Irlande)
Vice-Président :	M. Collen V. Kelapile (Botswana)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2019 (DP/2019/L.1) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2019 (DP/2019/1) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2019 (DP/2019/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2019 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2019 :

Session annuelle :	3-4 et 6-7 juin 2019
Deuxième session ordinaire :	3-6 septembre 2019

#### Débat consacré au PNUD

#### Point 2

##### Évaluation

Pris note de l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4) et de la note de la direction qui l'accompagne, ainsi que du rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation (DP/2019/6) ;

**Point 3**  
**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

*Afrique* : Burundi (DP/DCP/BDI/4 et DP/DCP/BDI/4/Corr.1) ; Niger (DP/DCP/NER/3) ; Togo (DP/DCP/TGO/3) ;

*Asie et Pacifique* : Cambodge (DP/DCP/KHM/4) ;

*Amérique latine et Caraïbes* : Chili (DP/DCP/CHL/4) ; Équateur (DP/DCP/ECU/3) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (DP/2019/3) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la République démocratique du Congo (période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019) et pour l'Afrique du Sud (période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) (DP/2019/3) ;

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 4**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2019/1 relative à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ;

**Point 5**  
**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/6) ; Niger (DP/FPA/CPD/NER/9)

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (DP/FPA/2018/11) ;

**Débat consacré à l'UNOPS**

**Point 6**  
**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS ;

**Débat consacré aux questions communes**

**Point 7**  
**Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2019/2 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants : PNUD et FENU : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/2019/7) ; FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 : état de mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2019/2) ; UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/OPS/2019/1) ;

**Point 8**

**État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement**

Adopté la décision 2019/4 sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

**Point 9**

**Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Adopté la décision 2019/3 sur ses méthodes de travail.

*25 janvier 2019*



**Plan de travail provisoire Conseil d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS**  
**Session annuelle de 2019**  
**(3-4 et 6-7 juin 2019, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
<b>Lundi</b> <b>3 juin</b>	10 h 00-10 h 30	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2019</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP</b></p>
	10 h 30-13 h 00	9	DÉCLARATION ET RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de la Directrice exécutive : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021</li> <li>• Examen statistique et financier, 2018</li> <li>• Rapport sur les recommandations de 2018 du Corps commun d'inspection</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	9	RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ( <i>suite</i> )
		10	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays</li> <li>• Prolongation des programmes de pays</li> </ul>
		11	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP pour 2018 et réponse de l'administration</li> </ul>
<b>Mardi</b> <b>4 juin</b>	10 h 00-13 h 00		<b>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD</b>
		2	DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR ET RAPPORT ANNUEL <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2018 et les progrès réalisés en ce qui concerne le plan stratégique pour la période 2018-2021</li> <li>• État des lieux de la mise en œuvre du chapitre commun</li> <li>• Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018</li> <li>• Annexe statistique</li> </ul>
	15 h 00-17 h 30	2	RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ( <i>suite</i> )
		3	ÉGALITÉ DES SEXES AU PNUD <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021</li> </ul>
	17 h 30-18 h 00		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
<b>Mercredi</b> <b>5 juin</b>	<b><i>Jour férié à l'ONU</i></b>		
<b>Jeudi</b> <b>6 juin</b>	10 h 00-13 h 00	4	RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)</li> </ul>

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		5	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays</li> <li>• Prolongation des programmes de pays</li> </ul>
		6	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de la direction</li> <li>• Rapport annuel sur l'évaluation, accompagné d'un rapport de synthèse sur l'évaluation des programmes de pays menée en 2018, et observations de la direction</li> <li>• Évaluation de l'appui du PNUD à la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés et réponse de la direction</li> </ul>
	15 h 00-17 h 30	7	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2018</li> </ul>
		8	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volontaires des Nations Unies : Rapport annuel de l'Administrateur</li> </ul>
	<i>17 h 30-18 h 00</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
<b>Vendredi 7 juin</b>	10 h 00-12 h 00		<b>DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS</b>
		12	DÉCLARATION ET RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de la Directrice exécutive</li> </ul>
	12 h 00-13 h 00		<b>DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES</b>
		13	RAPPORTS DES BUREAUX DE LA DÉONTOLOGIE DU PNUD, DU FNUAP ET DE L'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2018 et réponses de l'administration</li> <li>• Examens indépendants des politiques et des processus de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel en place au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, et réponses de l'administration</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	14	AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les enquêtes menées en 2018, et réponses de l'administration</li> </ul>
		15	POINT SUR L'APPLICATION DE LA RÉSOLUTION <a href="#">72/279</a> DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LE REPOSITIONNEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
		16	MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		17	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des décisions</li> </ul>
		1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2019</li> <li>• Clôture de la session</li> </ul>